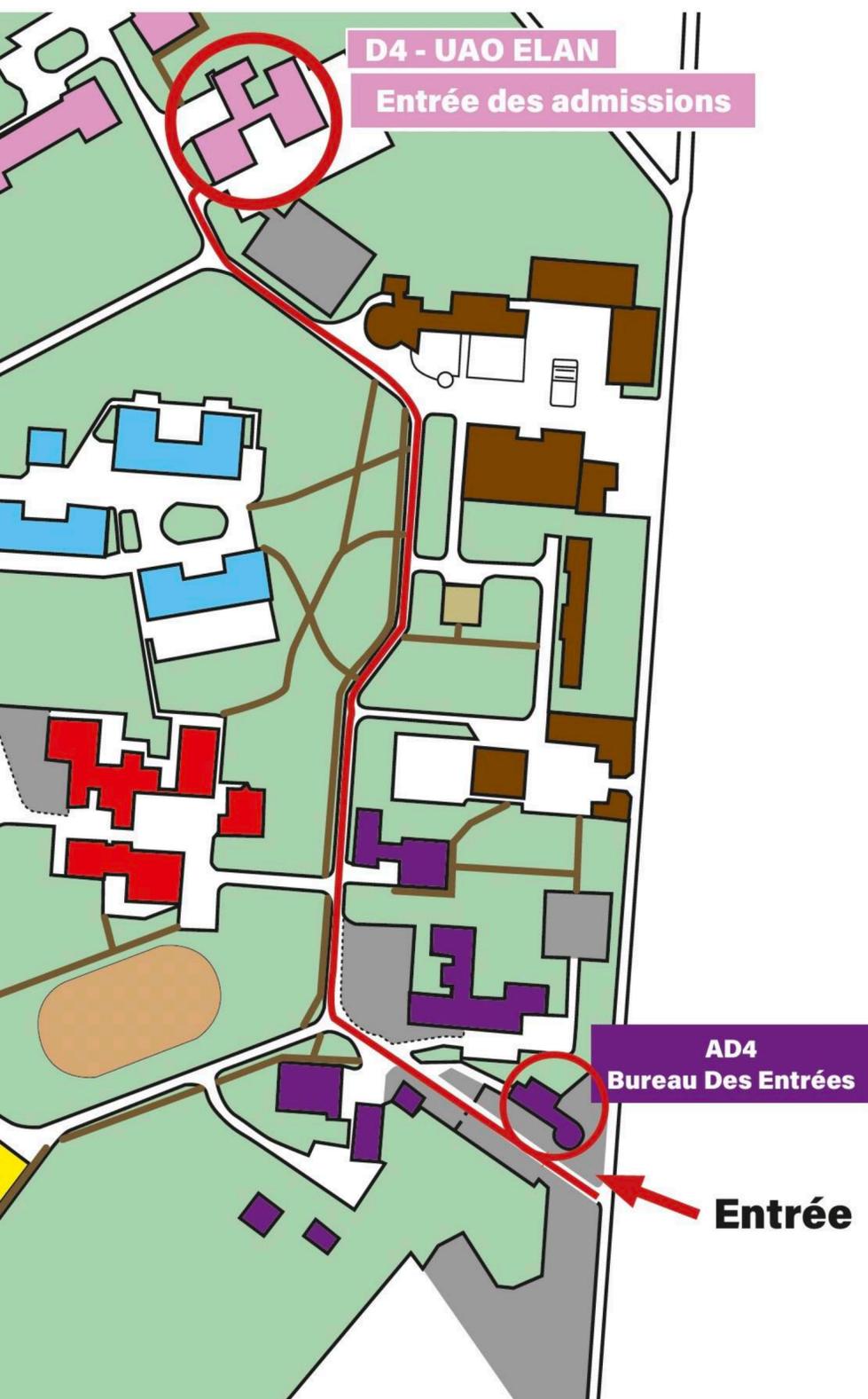


PLAN D'ACCÈS



D4 - UAO ELAN
Entrée des admissions

AD4
Bureau Des Entrées

Entrée

UAO ELAN
Bâtiment D4
Suivre fléchage ZONE D

Réalisation service communication - Mars 2025 - LI/1408/BEL/100V03

Nous contacter



Centre Hospitalier Bélaïr
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes

Centre Hospitalier Bélaïr

1 rue Pierre Hallali

08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

■ Accueil du CH Bélaïr

☎ 03 24 56 88 88

☎ 03 24 59 00 18

✉ direction@ch-belair.fr

■ Secrétariat de l'unité ÉLAN

☎ 03 24 56 87 92

✉ uao.secretariat@ch-belair.fr

*Si vous souhaitez faire part de vos satisfactions ou vos doléances, vous pouvez vous adresser à la Commission des Usagers par mail: mphochar@ch-belair.fr ou par courrier à l'attention de la CDU
1 Rue Pierre Hallali 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES*

Des permanences sont organisées ponctuellement dans la structure ou sur demande

■ Site Internet et réseaux sociaux

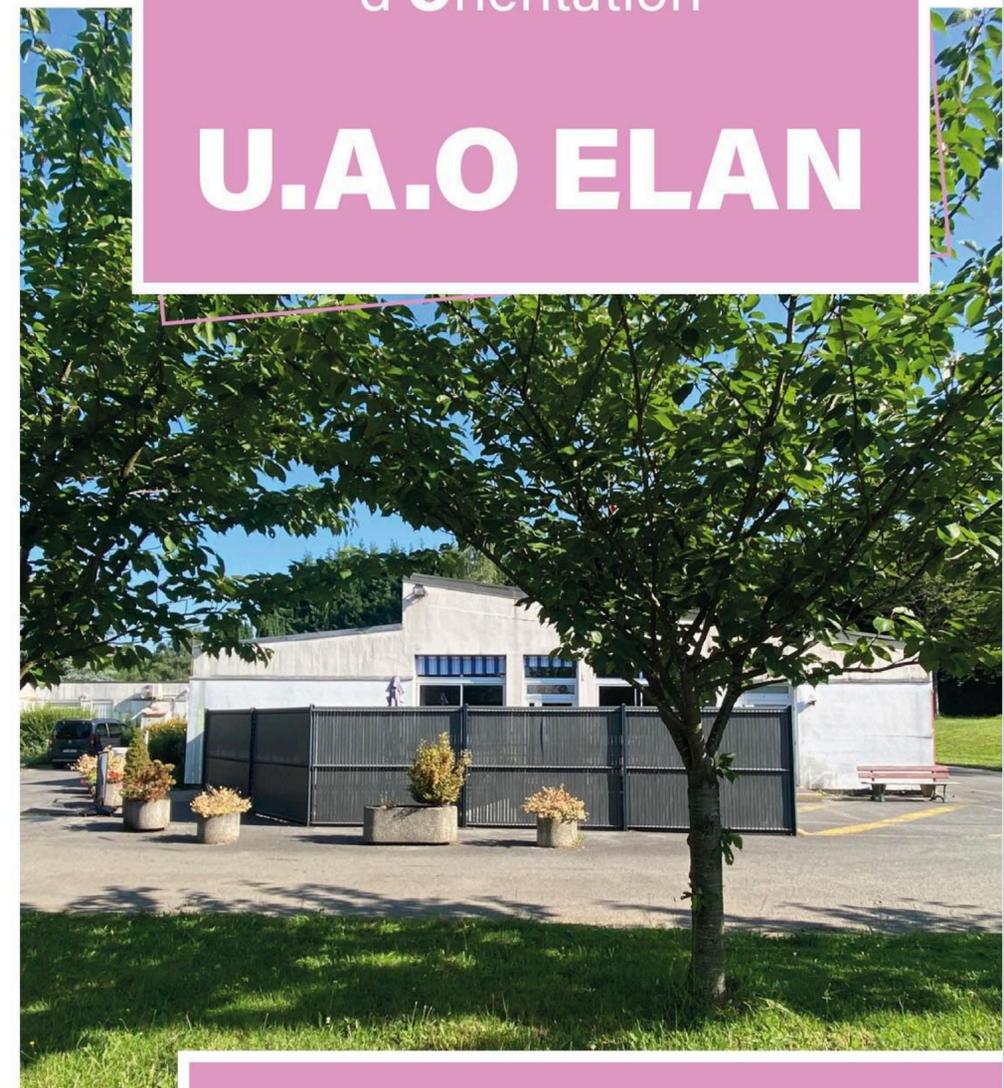
@ www.ch-belair.fr

f @CHBELAIR08

in #centre-hospitalier-belair

Unité d'Admission et
d'Orientation

U.A.O ELAN



*Intervenir au plus **tôt**,
soigner au plus **près**,
..... **ensemble***



Centre Hospitalier Bélaïr
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes

Bâtiment D4



**VOTRE
ACCUEIL**

**VOTRE
ADMISSION**

**VOTRE
SÉJOUR**

UAO ÉLAN

Vous vous trouvez actuellement dans l'**Unité d'Accueil, d'Évaluation et d'Orientation** du Centre Hospitalier Bélaïr.

Ce service est ouvert 24H/24H et 365 jours par an.

L'équipe médicale et paramédicale du service évalue votre situation afin de vous proposer l'orientation la plus adaptée.

L'équipe soignante fait le maximum pour limiter votre attente.

Le livret d'accueil est à disposition sur la table de chevet.

L'état clinique des patients présents peut motiver la fermeture de l'unité.

Suite à votre admission, quatre types de réponses peuvent vous être apportés :

- Une consultation avec un accueil infirmier et un entretien par un psychiatre,
- Une observation de quelques jours suivie d'une sortie,
- Une observation de quelques jours suivie d'une prise en charge à l'extérieur de l'hôpital,
- Un transfert vers un service de soins en psychiatrie pour une poursuite de soins, en adéquation avec votre prise en charge et votre mode de placement.

En cas d'hospitalisation : **la loi n° 2022-803 du 5 juillet 2022 modifiée par la loi du 27 septembre 2013** relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

L'unité U.A.O accueille toute personne admise dans l'établissement en service libre et/ou sous contrainte (**Soins Psychiatrique à la Demande d'un Tiers (SPDT)**, **Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers en Urgence (SPDTU)** , **Soins Psychiatriques en cas de Péril Imminent sans tiers (SPPI)...**)

Vous êtes hospitalisé en Service Libre dans un service ouvert mais celui-ci peut-être fermé par nécessité et protection au regard de la clinique de certains patients admis en situation de crise aigüe complexe.

Vous devez vous rapprocher du personnel soignant pour sortir de cette unité.

Durant votre séjour, vous pourrez être en lien avec les équipes de réseau (ELSA, psychologues, assistantes sociales, ...)

Une charte individuelle ne peut vous être garantie et nous serons peut-être amenés à vous changer de chambre par nécessité et/ou contrainte.